



Compte-rendu de l'audience du 8 juin auprès de la direction académique

Le SNUDI-FO 22 a été reçu en audioconférence le lundi 8 juin 2020, par Mme Le Brozec, IENA, et Mme Garreau, chef de la division du premier degré.

1• Situation sanitaire :

| SNUDI-FO | IENA | Commentaires du SNUDI |
|---|---|---|
| <p>Nous revendiquons la création de tous les postes nécessaires pour mettre un enseignant face à tous les élèves toute la semaine, nous sommes opposés à la territorialisation - destruction de l'école avec les 2S2C. L'inquiétude est forte sur la rentrée prochaine, sur l'institutionnalisation des mesures contre l'école obligatoire. Combien de conventions 2S2C signées et où ? Qu'en est-il de l'annonce d'assouplissement des règles sanitaires ? Avez-vous des informations sur la rentrée de septembre ?</p> | <p>6 conventions sont signées et une vingtaine devraient l'être. Ce ne sont pas forcément les grandes villes qui signent (NDR : Hillion, Trédarzac, Trélivan, Guingamp) Pour l'instant, il n'y a pas de changement dans les règles sanitaires. Mais on se rapproche de la phase 3 du déconfinement. Des annonces seront faites le 22 juin. Concernant la rentrée, nous n'en savons pas plus. Pas de création de postes envisagée, absolument pas !</p> | <p><i>Il est clair que ce sont des enseignants qui doivent être recrutés, et non chaque commune qui doit se substituer à l'école, quand elle en a les moyens, en mettant des animateurs municipaux ! Le SNUDI-FO refuse que les expérimentations de cette reprise de mai-juin soient « l'occasion de moderniser le système éducatif » (Blanquer).</i></p> |
| <p>Nous réclamons la protection de nos collègues, face au virus, face à l'épuisement (métier impossible à faire de façon normale : très grande charge liée à la perte des repères, de l'école garderie, de la pression des familles elles-mêmes dans des situations très difficiles, des écarts entre élèves qui se creusent...). Combien de collègues touchés par le covid ? élèves ? parents ? Quelle est la situation actuelle s'agissant du matériel de protection ? Sur l'accueil des élèves : directeurs et enseignants ne doivent pas avoir à faire un tri des élèves, demande de consignes aux IEN.</p> | <p>On a des réserves partout gel, masques, lingettes. Si un problème surgit avec un parent, c'est à l'IEN de gérer. Le DASEN a mis des courriers type à leur disposition. La consigne est de préparer le distanciel et de faire la même chose en présentiel. Le travail à distance est de même qualité que celui en présence. Les collègues en télétravail gèrent les relations avec les parents. Si un collègue est absent, on se retourne vers les collectivités territoriales, les</p> | <p><i>Les masques fournis protègent l'entourage mais pas les enseignants. Il ne faut pas hésiter à dire à un parent que nous n'avons pas de solution à l'accueil de tous les enfants et à le renvoyer sur l'IEN, ou soi-même saisir l'IEN, encore une fois, c'est au ministre de mettre des enseignants devant les élèves. C'est aussi le seul moyen de nous soustraire d'un double travail, de la pression d'assurer présentiel et distanciel. La réponse sur l'absence d'un collègue est inacceptable, il faut appeler la circonscription, proposer</i></p> |

| | | |
|---|--|---|
| <p>Organisation pédagogique présentiel-distanciel, non cumul des deux. Remplacement, demande de consignes claires si un collègue est absent, les élèves ne peuvent pas être répartis. Situation administrative des collègues : ASA personnel "vulnérable" ou vivant avec une personne "vulnérable", ASA garde d'enfant, la position télétravail n'existe pas.</p> | <p>ATSEMs peuvent prendre en charge un groupe d'élèves, c'est dans les statuts, dans une pièce adjacente. On ouvre la porte et c'est au PE présent sur l'école d'assumer la responsabilité du groupe. Il n'y a pas de remplaçants, ils sont tous pris. Concernant les gardes d'enfant, nous sommes en phase 2 du déconfinement, les solutions d'accueil dans les crèches et les écoles existent.</p> | <p><i>aux parents d'appeler l'inspection pour appuyer la demande, nous sommes dans l'incapacité de faire entrer les élèves dans l'école. Saisissez le syndicat.</i></p> |
| <p>Combien de collègues sont éligibles à la prime ? Sur les salaires, tous les jours de grève retraites ont été prélevés ou des prélèvements sont à venir ?</p> | <p>Pour la prime, on ne sait rien. C'est à l'étude, en gestion académique. Les prélèvements de grève ont été faits jusque sur la paie de février. Le solde sera fait sur la paie de juillet.</p> | <p><i>La prime doit être donnée à tous, et il faut revaloriser les salaires. La réforme des retraites doit être abandonnée, nous sommes les agressés et nous n'avons pas à payer.</i></p> |

2• PPCR RDV de carrière, accès à la hors classe, la classe exceptionnelle

| SNUDI-FO | IENA | Commentaires du SNUDI |
|---|--|--|
| <p>Nous exigeons l'abrogation du PPCR qui institue l'arbitraire. L'arrêté du 13 mai 2020 prévoit le report des RDV, quelles seront les modalités ? Comment se passe la révision des avis et quels sont les critères de départage des ex æquo ? Quelle est la date de la CAPD ? Quels sont les contingents de passage à la HC, à la CE ?</p> | <p>Les RDV de carrière n'auront pas lieu en juin comme cela est possible selon l'arrêté, ils auront lieu en septembre. La campagne 2020/2021 commencera après. La révision des avis et les critères de départage des ex æquo suivent les mêmes règles que l'an passé. La CAPD est prévue le 2 juillet. Le contingent de passage à la CE est de 37 pour l'académie.</p> | <p><i>Abrogation du PPCR et véritable revalorisation accessible à tous. Non à la disparition des CAPD l'an prochain, qui finalise un système arbitraire.</i></p> |

3• Stagiaires : modalités de titularisation

| SNUDI-FO | IENA | Commentaires du SNUDI |
|---|--|------------------------------|
| <p>FO est intervenue nationalement pour qu'ils ne soient pas lésés et que leur titularisation intervienne en temps et en heure.</p> | <p>En cours, en temps et en heure comme d'habitude, entretien en visioconférence. L'administration ne connaît pas le nombre de stagiaires pour l'an prochain (!)</p> | |

4• Temps partiel et disponibilités

| SNUDI-FO | IENA | <i>Commentaires du SNUDI</i> |
|--|--|--|
| <p>SNUDI-FO : Il y a nécessité d'accorder les temps partiels et les disponibilités, beaucoup de collègues en ont d'autant plus besoin que la situation est difficile. Comment cela va se passer cette année ? entretiens avec IEN ?</p> | <p>Comme d'habitude, entretiens avec IEN si le dossier est à préciser, arrêtés courant juillet, on est dans les temps à 2 jours près. Le problème vient des contraintes budgétaires.</p> | <p><i>Saisissez le SNUDI-FO si vous avez un refus ou une quotité désirée qui est refusée. Nous vous aiderons à faire les recours en vue de la CAPD fin août.</i></p> |

5• Mouvement

| SNUDI-FO | IENA | <i>Commentaires du SNUDI</i> |
|--|--|---|
| <p>Demande d'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, rétablissement des CAPD. Pouvons-nous avoir des informations, comme le nombre de participants... ? Quelles sont les règles d'attribution des postes particuliers ? Quelles sont les conditions pour avoir les 800 points de bonification handicap, les collègues ne comprennent pas les refus ? Le SNUDI-FO 22 demande reconduction du regard extrêmement bienveillant de la direction académique, qui ne se limitait pas à l'avis du médecin des personnels, mais tenait vraiment compte des situations.</p> | <p>On ne traite de rien ici. Sur les avis des commissions postes particuliers, comme c'était une demande de tous les syndicats, il y aura deux avis : « candidature retenue » « candidature non retenue ».</p> | <p><i>Trois avis étaient donnés défavorable – favorable – très favorable. Nous nous sommes toujours opposés à la distinction favorable – très favorable, considérant que l'ancienneté générale de service devait départager les collègues reconnus aptes à exercer sur le poste particulier. Désormais, il n'y a plus de frein à l'arbitraire, il y aura directement le choix d'une personne, sans possibilité de contester quoi que ce soit.</i></p> |

6• Ineat-exeat

| SNUDI-FO | IENA | <i>Commentaires du SNUDI</i> |
|---|--|--|
| <p>Accorder les ineat et les exeat, résoudre les situations difficiles de nos collègues. La satisfaction aux permutations avait nettement reculé. Nous avons posé des questions sur le nombre de demandes, sur la date de traitement des dossiers, et demandé une réunion, évoqué un dossier.</p> | <p>On ne traite de rien ici. Il n'y aura pas de réunion. Menace de mettre fin à l'audience si nous continuions à évoquer des dossiers.</p> | <p><i>Le SNUDI-FO défend tous les dossiers qui lui sont confiés et réinterviendra.</i></p> |

7• Congé Personnel de Formation

| SNUDI-FO | IENA | <i>Commentaires du SNUDI</i> |
|---|---|------------------------------|
| C'est la casse des droits collectifs pour aller vers l'individualisation. Ceci dit, le droit à congé mobilité qui existe dans les textes n'est pas appliqué, et nos collègues sont demandeurs par rapport aux solutions existantes. Quelles informations sur sa mise en application ? | Gros retard sur ce dossier, ce n'est pas un dossier prioritaire. On verra ça au mieux en septembre. | |

8• AESH

| SNUDI-FO | IENA | <i>Commentaires du SNUDI</i> |
|--|---|---|
| Quelles informations sur le statut, sur les PIAL ? Quel recrutement ? Quel est le nombre de notifications non respectées ? | Je ne connais pas le dossier, je vous propose un RDV téléphonique pour en discuter. | <p><i>Nous revendiquons un véritable statut. Ce qu'on dénonce avec la territorialisation – destruction de l'école, des animateurs à la place d'enseignants pour l'ensemble des élèves, est en place contre les plus fragiles, les enfants en situation de handicap depuis des années : des accompagnants payés une misère, éjectables... à la place d'enseignants spécialisés.</i></p> <p><i>Il faut une place adaptée à la nature et au degré de handicap de l'élève, ce qui peut être la classe sans que ce soit une solution systématique.</i></p> <p><i>Situations d'abandon d'enfants, qui s'accroissent avec la mutualisation des AESH.</i></p> |